

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal de Cunlhat s'est réuni à la mairie le 26 mars 2021 à 19 h 00 suite à une convocation du 19 mars 2021 sous la présidence de Mme FACY Chantal, Maire.

Sont présents :

Mme FACY Chantal, maire, M. DESMARET Jean Luc, M. MAILLOT Daniel, Mme DE VOS Claudine, adjoints, M. DAILHOUX Éric, M. JOUBERT Jean-Louis, Mme BEUF Camille, Mme FONTBONNE Anne-Marie, Mr FRICH Arnaud, Mme RIGGOTI Sylvie, M. LIENNART Didier, Mme FRAMERY Francine, M. Jean BERNARD, Mme Charlotte BRUGERE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités

Absents : M. Jean-Michel HERRY qui a donné procuration à M. Jean-Luc DESMARET.

Après consultation de l'assistance, M DAILHOUX Eric se présente comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 19 heures.

Mme le Maire remercie Mr HERITEAU Marcial pour la diffusion audio du conseil municipal et indique que Mme CHADUC Laurence, secrétaire de mairie est absente car cas contact covid 19.

Mme le Maire propose que soit ajouté un sujet à l'ordre du jour :

« Consultation pour recruter un bureau d'étude et de programmation pour la maison de santé »

Approbation du précédent compte-rendu de conseil municipal en date du 9 mars 2021.

Vote : 11 pour ; 4 abstentions

Mme FACY Chantal laisse la parole à Mme DE VOS Claudine pour présenter les budgets primitifs. Le budget primitif est consultable dans son intégralité sur le site de la commune à la rubrique : commune ; comptes-rendus du conseil municipal 2021.

Budget primitif communal 2021

Fonctionnement recettes :

Budgétisé 2020 : 1 801 906,72 € / réalisé : 1 784 079,85 € / proposition 2021 : 2 097 433,08 €

Fonctionnement dépenses :

Budgétisé 2020 : 1 801 906,72 € / réalisé : 929 267,25 € / proposition 2021 : 2 097 433,08 €

Virement à la section investissement :

Proposition 2021 : 937 703,08 €

Investissement recettes :

Proposition 2021 : 1 723 911,40€

Investissement dépenses :

Proposition 2021 : 1 723 911,40 € (dont virement 937 703.08 €)

M LIENNART Didier demande si on a les dotations d'Etat et indique que l'on risque d'avoir une baisse significative. Mme le Maire lui répond qu'on ne les a pas pour l'instant, peut-être en avril, mais qu'il en a été tenu compte dans l'élaboration du budget primitif. L'information sera donnée aux conseillers dès réception.

Le FPIC n'est pas inscrit car on ne sait pas le vote et la position de la com-com.

La Dotation de Solidarité Rurale, en baisse constante, est prévue en baisse de 24 200€.

Sur la section investissement la hausse des contributions au titre de la politique de l'habitat ADIT est due à l'augmentation du coût de l'adhésion passée de 1 à 5 € votée lors du conseil municipal du 16 février 2021 et à l'enveloppe prévue pour l'OPAH-RU.

Est présenté le tableau de subventions aux associations.

M DESMARET Jean-Luc fait part de son étonnement de la baisse de la subvention de l'association sportive Cunlhatoise, il explique que ce sont souvent des lycéens, des étudiants ou de jeunes actifs sans ou à faibles revenus qui pratiquent le football et que ce n'est pas un bon signal donné à la jeunesse. Mme FACY Chantal lui répond qu'effectivement la subvention doit être reconduite au niveau des années précédentes et indique que la somme de réserve, qui passera donc de 4620 € à 4420 €, a vocation à subventionner les associations dans leurs animations lors d'événements ponctuels.

Mr BERNARD Jean informe le conseil qu'il a demandé une augmentation de la subvention de l'ADMR.

Mme FACY Chantal informe le conseil que la commission animation a prévu l'attribution des subventions aux associations à l'ordre du jour lors de sa prochaine réunion et fera une proposition de règlement d'attribution.

Retour au budget d'investissement : Au niveau des dépenses M LIENNART Didier demande si la somme de 10 000 € en informatique concerne l'école, Mme FACY Chantal répond oui et qu'éventuellement des ordinateurs qui ont plus de 10 ans au secrétariat de mairie peuvent être concernés.

Mme FACY Chantal remercie l'ancienne municipalité et en particulier Frédéric FARGETTE pour sa gestion rigoureuse qui permet à la commune d'avoir des marges de manœuvre.

M LIENNART Didier dit qu'il était nécessaire de redresser les comptes et que suite à la bonne gestion de la municipalité précédente il fallait se servir au moins de la moitié des excédents annuels comme levier pour investir dans des projets au service de la collectivité et que dans ce même but il faudrait peut-être recourir à l'emprunt. Mme FACY Chantal approuve cette réflexion qui va dans le sens de ce que veut faire la municipalité. M BERNARD Jean dit qu'une commune qui n'investit pas est une commune qui meurt, mais qu'il faut rester prudent. Il souhaite qu'après cette année de transition la nouvelle équipe investisse et il soutiendra les initiatives.

Vote du budget primitif : 15 pour

Budget primitif assainissement 2021

Dépenses : 131 101 € Recettes : 131 101 €

M LIENNART Didier demande si on a un diagnostic. Mme FACY Chantal indique qu'il n'y en a pas depuis 2011 mais qu'un diagnostic va être réalisé. Mr DESMARET indique qu'il devrait être fait durant la deuxième partie de l'année.

36 996 € sont provisionnés pour l'épandage des boues.

Vote du budget primitif assainissement 2021 : 15 pour

Budget primitif lotissement 2021

Fonctionnement : 160 451 € Investissement : 203 364, 33 €

Vote du budget primitif lotissement 2021 : 13 pour ; 2 abstentions

Location des locaux ex-trésorerie Place St Martin

Suite à la dénonciation du contrat de bail par la DGFIP au 30 avril 2021 les locaux de l'ex-trésorerie seront disponibles au 1er mai.

Mme FACY Chantal propose la mise en location à l'année des bureaux situés au niveau du rez-de-chaussée pour répondre à la demande d'une orthophoniste et une orthoptiste.

Loyer 130 € charges comprises.

Il est proposé :

- D'adopter le montant des loyers de 130 € charges comprises

- D'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier : états des lieux entrant et sortant, facturation en sus, remboursement partiel/intégral de la caution et à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du contrat de location.

- de proposer la somme de 130 € charges comprises.

Mme FRAMERY Francine demande si le prix n'est pas trop élevé du fait que l'orthoptiste n'ouvrira au début de son activité qu'un jour par semaine. Il lui est répondu que le matériel sera dans les locaux en permanence. Face aux inquiétudes de l'orthoptiste sur la viabilité de son activité à Cunlhat M LIENNART Didier demande si une étude de marché a été réalisée. M BERNARD Jean précise que sous son mandat un orthoptiste voulant s'installer sur le territoire avait fait une étude de marché et que le modèle était viable. M DESMARET Jean-Luc informe le conseil que l'orthoptiste pourra prescrire des lunettes. M FRICH Arnaud indique que la municipalité sera attentive à la situation de ces nouveaux praticiens.

Vote : 15 pour

Location camping

Le possible locataire du camping nous a exposé les frais prévisionnels qui lui semblent nécessaires. C'est un coût d'environ 15 000 €. Les 10% sur le chiffre d'affaire sont trop élevés pour lui. Il serait d'accord pour 10% du bénéfice.

Mme FRAMERY Francine demande s'il s'agit d'une location-vente. Mme FACY Chantal lui répond que non que pour ce cas de figure une délibération devrait être prise en conseil municipal. M LIENNART Didier s'interroge sur les DSP et propose une embauche saisonnière. Mme FACY Chantal pense que c'est plus difficile à gérer pour la commune et que l'investissement personnel ne se fait pas dans le même état d'esprit.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le maire :

- À établir un contrat de gérance du camping au coût annuel de 10 % du bénéfice et à demander une caution de 5 000 €
- À effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du bail

Vote : **15 pour**

Location restaurant

Il est proposé d'autoriser Mme le maire :

- À établir un contrat de gérance du restaurant au coût annuel de 10 % du bénéfice et à demander une caution de 5 000 €
- À effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du bail.

Vote : **15 pour**

Convention Martibusse Cunlhat Aventure

Le conseil municipal, par délibération en date du 20 décembre 1999 avait décidé de louer une parcelle de terrain pour gérer un parcours « Forêt de l'Aventure » situé sur la section de Bouffoux.

La dernière location avait été consentie au nom de la Forêt de l'Aventure représentée par Monsieur PINOT Denis. Le loyer avait été fixé à 1400 € par an. Monsieur PINOT a cessé son activité au 31.12.2020.

Mrs Busseron Maximilien et Martinez Sacha, représentant La Société Martibusse Cunlhat Aventure souhaitent reprendre cette activité dès que les conditions le permettront. Ils signent la vente le 30 mars 2021. Les travaux concernant les installations à démonter et la gestion des bois (exploitation en avril avec ONF) seront réalisés.

Pour l'année 2021, avec la situation sanitaire et vu le travail qu'ils ont effectué pour démonter les agrès, il est proposé d'exonérer les gérants de redevance. A compter de 2022 la location est fixée à 1400 € payable en 2 fois (fin juin et fin septembre).

Il est proposé :

- d'adopter les conditions financières fixées ci-dessus ;
- de donner votre accord et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec Mrs BUSSERON et MARTINEZ

Vote : **15 pour**

Rectificatif cadastre lotissement Roussy

Il convient de rectifier la délibération du 11/09/2018 concernant la surface et la numération des parcelles.

Lot n° (tranche1)	Superficie en m ²	N° parcelle	Prix au m ² T.T.C
Lot n°1	987 m ²	AE382	19 €
Lot n°2	842 m ²	AE383	19 €
Lot n°3	814 m ²	AE384	19 €
Lot n°4	831 m ²	AE385	19 €
Lot n°5	873 m ²	AE386	19 €
Lot n°6	872 m ²	AE387	22 €
Lot n°7	820 m ²	AE 388	22 €
Lot n°8	808 m ²	AE389	22 €
Lot n°9	821 m ²	AE 390	22 €
Lot n°10	845 m ²	AE 391	22 €
Lot n°11	912 m ²	AE 392	22 €
Lot n°12	2527 m ²	AE 393	22 €

Il vous est proposé d'adopter de **valider les modifications apportées.**

Vote : **13 pour ; 2 abstentions**

Diagnostic assainissement

En 2011 le diagnostic assainissement a été fait et il s'avère nécessaire de le mettre à jour. L'ADIT se charge de réaliser le cahier des charges pour lancer une consultation et recruter un bureau d'étude. Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 25 000 €. Des subventions auprès du Conseil Départemental 30 % du HT et de l'Agence de l'eau à 50 % du HT peuvent être allouées.

Il est proposé de :

- Décider le lancement de la consultation
- Charger Mme le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées par Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Vote : 15 pour

Bureau d'étude de programmation maison de santé

Suite aux réunions avec les professionnels de santé et l'atelier d'urbanisme, il s'avère nécessaire de recruter un bureau d'étude de programmation dans le but d'établir un cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre.

Il s'agit d'un gros dossier qu'il nous faut réussir dans les meilleurs délais.

Il est proposé de :

- Décider le lancement de la consultation
- Autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

M LIENNART Didier regrette que la maison de santé ne soit pas réalisée dans le centre bourg, que la population ne soit pas concertée, que les décisions ne soient pas prises en commission. Mme le Maire lui répond que la priorité au niveau de la concertation est donnée aux professionnels de santé, c'est à eux qu'est destiné cet établissement, ce sont leurs besoins qui doivent être pris en compte.

Vote : 15 pour

Informations et questions diverses

Section de la Vironne :

La scierie Sougy a été retenue avec un rapport de 6 350 € pour la coupe avec débardage par un bucheron local.

Centre de vaccination :

Suite au courrier d'intention, Cunlhat a été retenue pour accueillir un centre de vaccination. Une réunion téléphonique a eu lieu cet après-midi avec l'ARS et les professionnels de santé concernés. La campagne serait du mercredi 7 avril au samedi 10 avril et rappel du mercredi 5 mai au samedi au 8 mai.

Mme FACY Chantal informe le conseil qu'elle a pris contact avec les communes voisines, Mr MAILLOT Daniel a recensé les bénéficiaires potentiels. La vaccination se fera à la base de loisirs, les locaux ont été nettoyés, Il y aura besoin de bénévoles.

Colonne Morris :

Mme FACY Chantal présente aux conseillers une esquisse réalisée par Mme HOAREAU pour un devis de 300 €. Les membres du conseil donnent leur accord de principe.

Marché de Cunlhat :

De nombreux Cunlhatois se plaignent que certaines personnes ne portent pas le masque. Mme le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral oblige au port du masque sur les marchés ; Des sanctions pourront être prises envers les contrevenants.

Bénédiction de la croix devant l'église : samedi 27 mars à 15h45

Ouverture du local « Cunlhat aide et partage » : lundi 29 mars de 14h à 17h.

Vente de vêtements, jouets et tous objets d'occasion. Les bénéfices seront reversés au CCAS.

Dernière minute : L'école maternelle fait un défilé mardi pour le carnaval.

Mr LIENNART intervient pour déplorer que les parents qui ne travaillent pas doivent récupérer leurs enfants pour ne pas surcharger la cantine, que ce n'est pas aux enfants de porter les mesures dues à la crise sanitaire.

Mme le Maire lui répond qu'un groupe de travail réfléchit à un lieu de restauration pour les enfants, des solutions sont à l'étude. Mme le Maire lui demande de lui fournir l'étude qu'il avait fait sur le sujet.

La séance est levée à 20H45